



# USNVB - Union Seyssinet Noyarey Veurey Basket

## Charte pour la catégorie .....

**Licencié :** nom : ..... **Prénom :** .....

**Téléphone :** ..... **Mail obligatoire :** .....

### Les engagements du joueur

- Respecter le gymnase et son matériel,
- Venir au gymnase avec mon sac de sport (et de quoi se doucher),
- Respecter les horaires : Chaque joueur/joueuse doit être présent(e) à l'heure du début effectif de l'entraînement en tenue de sport (chaussures propres réservées à la salle de sport).
- Se changer dans les vestiaires.
- Ne pas contester le choix de l'entraîneur
- Respecter les partenaires, les adversaires, les dirigeants, et les entraîneurs
- Serrer la main des adversaires et de l'arbitre (avant et après chaque rencontre) et de la table de marque.
- Respecter les arbitres, ne pas contester leurs décisions.
- Le joueur(se) sanctionné d'une faute technique ou disqualifiante pendant la compétition, devra s'acquitter des pénalités financières occasionnées sous 1 mois après parution dans le Bulletin Hebdomadaire du comité ou de la ligue sous peine de suspension de la licence jusqu'au paiement.
- Chaque licencié(e) sera sollicité(e) pour quelques tables de marque et arbitrages, ceci faisant partie de l'apprentissage des règles du jeu. Un planning sera établi, affiché dans les salles. En cas d'empêchement, le/la joueur/joueuse désigné(e) est chargé(e) lui/elle-même de se faire remplacer
- Pour tous les joueurs majeurs : participer à l'assemblée générale.

Pour toute absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu. La présence du joueur ou de la joueuse est obligatoire à tous les matchs, y compris ceux à l'extérieur.

### Les engagements des parents pour les mineurs

- Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans les salles.
- Les parents des licenciés mineurs s'engagent à récupérer leur enfant au plus tard 10 minutes après la fin de l'entraînement.
- Les consignes sportives sont données par l'entraîneur (*et non par les parents*),
- Respecter les décisions de l'arbitrage,
- Participer aux déplacements des matchs (Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. Ils s'engagent à respecter le code de la route).
- Afin de se retrouver entre parents et d'accueillir les équipes adverses, les parents sont sollicités pour amener des gâteaux. Le club fournit la boisson.
- S'investir lors des manifestations organisées par le Club.

Fait à .....

Faire précéder la mention « lu et approuvé »+ signature.

Le ..... /...../ 2017